



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

Parcelle cadastrale / immeuble
 Délimitation de la zone verte
 Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation
 HAB-1 zone d'habitation 1

Zones mixtes
 MIX-v zone mixte villageoise
 MIX-r zone mixte rurale

Zone de bâtiments et équipements publics
 BEP-A zone d'aménagements publics
 BEP-B zone de bâtiments et d'équipements publics
 BEP-C zone de cimetières
 BEP-D zone d'aménagement différencié

Zone de jardins familiaux
 JAR

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Denomination du nouveau quartier	COS	max.	CUS	max.
	CSS	max.	DL	max.

Zone verte :
 AGR zone agricole
 FOR zone forestière (BD-LTC 2015)
 VERD zone de verdure

Zones superposées :
 Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 Zone d'aménagement différé
 Zone d'urbanisation prioritaire
 Zone de servitude "urbanisation"

Intégration paysagère
 Eléments naturels et constructifs à préserver
 Cours d'eau

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
 couloir pour projets routiers
 couloir pour projets de mobilité douce
 couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
 couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Secteur protégé d'intérêt communal
 secteur protégé de type "environnement construit"
 construction à conserver
 gabarit d'une construction existante à préserver
 alignement d'une construction existante à préserver
 petit patrimoine à conserver

Zones de risques naturels prévisibles
 zone inondable (HIG10)
 zone inondable (HIG100)
 zone inondable (HIGExtrem)

Zone de bruit

Zones ou espaces définis en exécution des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement du territoire - Zone verte interurbaine

à la protection de la nature et des ressources naturelles
 Zone habitats (ZSC)
 Zone oiseaux (ZPS)

à la protection des sites et monuments nationaux

Biotopes protégés, habitats protégés, habitats d'espèces protégés et arbres définis en fonction des art 14, 17 et 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif
 biotopes protégés - surfacique, linéaire, ponctuel
 habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée

Légende complémentaire (à titre indicatif et non exhaustif)
 bâtiments inscrits par urbanistes, indiqués sur base du géoportail et doivent faire, le cas échéant, l'objet d'un mesurage sur terrains
 bâtiment démolé, à titre indicatif (géoportail)
 cours d'eau (BD-L-TC 2015)
 courbe de niveau, équidistance 5 m (BD-L-TC 2019)
 station de base pour réseaux publics (Géoportail, cadastre GSM)

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application

Réf. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre	Réf. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre
GA-11	Rue des Trois Cantons	16287	07.07.2011	DA-07	Hanner Péltesch	16962	03.02.2014
GA-12	Merzel II	16309	16.01.2014	DA-08	Rue des Trois Cantons	17245	15.07.2015
GA-13	Merzel III	18139	08.02.2018	DA-11	Um Weier II	18254	11.09.2018
KA-01	Burwäss	13821	18.03.2004	DA-12	Op de Steng	17654	21.09.2016
DA-06	Brommersmierchen	16850	30.10.2013	DA-13	Um Weier	17810/P41	13.11.2020

©PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2018)
 - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES -

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :
COMMUNE DE GARNICH

OBJET :
PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL - PARTIE GRAPHIQUE
LOCALITÉ: HIVANGE

<p>ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE 10, Am Belebierg L-6973 RAMELDANGE</p>	<p>INGÉNIEURS - CONSEILS 7, Rue Renert L - 2422 LUXEMBOURG</p>	<p>INGÉNIEURS - CONSEILS 8, rue des Girondins L - 1626 LUXEMBOURG</p>	<p>PLAN N° : PAG-HIV</p>
---	---	--	--------------------------------------